

Compte rendu de la séance du 03 mars 2016

Secrétaire(s) de la séance:

Gabryel LACAZE

Ordre du jour:

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 février 2016,
- 2) Vote du compte administratif budget « commune » 2015
- 3) Vote du compte administratif budget « assainissement » 2015
- 4) Vote du compte de gestion budget « commune » 2015
- 5) Vote du compte de gestion budget « assainissement » 2015
- 6) Vote du budget primitif « commune » 2016,
- 7) Vote du budget primitif « assainissement » 2016,
- 8) Attribution des subventions 2016,
- 9) Vote des taux d'imposition 2016,
- 10) Questions et informations diverses.

Délibérations du conseil:

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET "COMMUNE" 2015 (015_2016)

Monsieur le Maire explique que suite à la réunion de la commission finances du 24 février 2016 et après validation par le receveur de la Trésorerie de Bléré, le compte administratif 2015 du budget « Commune » présenté ci-dessous doit être voté.

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle et la présidence est confiée à Madame Françoise PICARD, doyenne de l'assemblée, afin de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le compte administratif 2015 de la commune
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 au budget de l'exercice 2016 comme indiqué dans le tableau ci-après :

I	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
	Total dépenses :	308 867.15
	Total recettes :	406 455.08
	Résultat de fonctionnement 2015 :	97 587.93
	Excédent de fonctionnement 2014 reporté :	0
	Résultat global 2015 :	97 587.93
II	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
	Total dépenses :	107 744.81
	Total recettes :	162 794.19
	Résultat d'investissement 2015 :	55 049.38
	Déficit d'investissement 2014 reporté :	-118 232.26
		- 63 182.88
	Restes à réaliser / dépenses :	84 787.55
	Restes à réaliser / recettes :	19 960.00
	Solde des restes à réaliser :	-64 827.55
	Résultat global 2015 :	- 128 010.43

III <u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>		
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (section d'investissement)	97 587.93 € + 1 176.42 € (excédent CCAS)
	Total d'affectation du Résultat	98 764.35 €

OO2 Excédent reporté en fonctionnement **0 €**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET "ASSAINISSEMENT" 2015 (016_2016)

Monsieur le Maire explique que suite à la réunion de la commission finances du 24 février 2016 et après validation par le receveur de la Trésorerie de Bléré, le compte administratif 2015 du budget « Assainissement » présenté ci-dessous doit être voté.

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle et la présidence est confiée à Madame Françoise PICARD, doyenne de l'assemblée, afin de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le compte administratif 2015 du budget "Assainissement"
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 au budget de l'exercice 2016 comme indiqué dans le tableau ci-après :

I <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
	Total dépenses :	79 516.62
	Total recettes :	142 837.26
	Résultat de fonctionnement 2015 :	63 320.64
	Excédent de fonctionnement 2014 reporté :	35 080.09
	Résultat global 2015 :	98 400.73

II <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
	Total dépenses :	159 632.09
	Total recettes :	81 381.92
	Résultat d'investissement 2015 :	-78 250.17
	Excédent d'investissement 2014 reporté :	277 521.63
		199 271.46
	Restes à réaliser / dépenses :	0
	Restes à réaliser / recettes :	0
	Solde des restes à réaliser :	0
	Résultat global 2015 :	199 271.46

III <u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>		
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (section d'investissement)	98 400.73 €
OO2	Excédent reporté en fonctionnement	0.00 €

VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET "COMMUNE" 2015 (017_2016)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de Bléré et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Trésorier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion "Budget Commune" du Trésorier pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET "ASSAINISSEMENT" 2015 (018_2016)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de Bléré et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Trésorier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion "Budget Assainissement" du Trésorier pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET "COMMUNE" 2016 (019_2016)

Monsieur le Maire présente le budget primitif commune 2016, suite à la réunion de la commission finances et la validation par le receveur de la Trésorerie de Bléré.

Celui-ci s'équilibre à 862 548 € selon la répartition suivante :

Section de fonctionnement :	406 323.00 €
Section d'investissement :	456 225.00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 de la commune.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET "ASSAINISSEMENT" 2016 (020_2016)

Monsieur le Maire présente le budget primitif "Assainissement" 2016, suite à la réunion de la commission finances et la validation par le receveur de la Trésorerie de Bléré.

Celui-ci s'équilibre à 474 209.12 € selon la répartition suivante :

Section de fonctionnement :	194 768.83 €
Section d'investissement :	279 440.29 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif "Assainissement" 2016.

VOTE DES SUBVENTIONS 2016 (021_2016)

Monsieur le Maire explique que suite à la commission finances du 24 février 2016, les subventions à attribuer sont proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes, sous réserve d'un retrait de la commune du SICALA et du SATESE suite aux délibérations prises en ce sens lors du Conseil Municipal du 12 janvier 2016 :

CHARGES INTERCOMMUNALES - Article 6554	
INTITULE	VOTE B.P 2016
SICALA	140,00
St CHER CANALISE	2 000,00
SYND. CAVITES SOUTERRAINES	405,00
SATESE	530,00
CHARGES IMPREVUES	100,00
TOTAUX	3 175,00
SUBVENTIONS DIVERSES - Article 65738	
INTITULE	B.P. 2016
COMITE JUMELAGE GARREL	50,00
FREDON 37	100,00
SYNDICAT DE CHASSE DIERRE	100,00
SPA	100,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	750,00
D.D.E.N.	20,00
AS. MAIRES CANTON	100,00
LES DIERROIS EN FETE	1 000,00
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00
CHARGES IMPREVUES	130,00
TOTAUX	2 400,00

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 (022_2016)

Monsieur le Maire explique que depuis 2008 les taux d'imposition n'ont pas été augmenté.

Monsieur le Maire expose que l'Association des Maires d'Indre et Loire a transmis les taux nationaux et départementaux de ces taxes, il s'avère que les taux de notre commune sont pour la taxe d'habitation et le foncier bâti, bien en dessous des moyennes nationales et départementales, et au dessus pour le foncier non bâti.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition 2016 soit :

- **15,30 %** pour la taxe d'habitation y compris locaux vacants,
- **18,93 %** pour le foncier bâti,
- **59,69 %** pour le foncier non bâti.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Une manifestation organisée par Madame Jocelyne COCHIN, Présidente de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher est prévue le mercredi 9 mars prochain à 11h pour soutenir la perception de Bléré menacée de fermeture au 31 décembre 2016. Madame COCHIN propose également de soutenir cette opération en faisant une opération "Mairie morte" le 9 mars de 10h30 à 13h (fermeture de l'ensemble des mairies au public) afin de marquer notre soutien. Ce sera fait à Dierre.